



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avignon, le 28 juin 2022

Signalé

Le préfet de Vaucluse

Le directeur de la délégation ARS de
Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les parlementaires
Mesdames et Messieurs les élus
Mesdames et Messieurs les acteurs
économiques

Objet : lutte contre le rebond de l'épidémie de COVID-19

Dans le contexte de reprise épidémique que nous connaissons, nous souhaitons partager avec vous les principaux points de vigilance, rappelés par Madame la première Ministre ce jour. La circulation virale mesurée au travers des indicateurs biologiques continue d'augmenter fortement, pour la quatrième semaine consécutive. Les autres indicateurs suivis dans le cadre de cette surveillance sont aussi en hausse. Le sous-lignage BA.5 d'Omicron est devenu majoritaire, en Paca et en France. Il a la particularité d'être davantage contagieux que la précédente souche d'Omicron, responsable de la vague du 1^{er} trimestre 2022.

Le taux d'incidence régional augmente fortement en S25 (+42 %) : 713 cas pour 100 000 habitants vs 417 en S24. Cette même tendance s'observe dans tous les départements et dans toutes les classes d'âge. En Vaucluse le taux d'incidence en S25 est de 562 soit une progression de 67% en 7 jours.

A la lumière de ces éléments, nous souhaitons appeler votre attention sur les messages de prévention à diffuser auprès de vos administrés ou de vos adhérents :

1. L'importance des mesures de protection au niveau individuel et collectif

Le port du masque est fortement recommandé dans les situations de promiscuité et de brassage de population, dans les lieux d'affluence importante même en extérieur et dans les lieux clos, les théâtres y compris. Nous savons que la contamination aérienne est le principal mode de propagation du virus, de surcroît avec le BA 5 qui présente une contagiosité accrue.

Dans les établissements recevant du public (ERP), il est impératif d'assurer un renouvellement régulier de l'air dans les espaces clos au moyen d'une aération (ouverture des ouvrants donnant vers l'extérieur) et /ou d'une ventilation naturelle ou mécanique, afin d'apporter de l'air « neuf » venant de l'extérieur et d'évacuer vers l'extérieur l'air ayant séjourné à l'intérieur.

Il est recommandé de se laver régulièrement les mains. Il est également recommandé d'assurer un nettoyage régulier des surfaces fréquemment touchées par le public et le personnel.

2- Le vaccin, seul rempart efficace

Nous tenons à vous rappeler que la seule protection contre les formes graves du virus reste la vaccination. A ce titre, les adultes n'ayant pas encore réalisé leur rappel sont encouragés à le réaliser suivant un délai de 3 mois après la 2^{ème} injection. Aussi les personnes de plus de 60 ans sont incitées à réaliser le 2^{ème} rappel suivant un délai de 6 mois après leur dernière injection (délai réduit à 3 mois pour les plus de 80 ans et les personnes à risque) : <https://monrappelvaccincovid.ameli.fr/>

En cas de symptôme du Covid-19 ou de contacts à risques, il est fortement recommandé de réaliser un dépistage dans l'un des centres ou pharmacies référencés sur le site <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

Pour les cas positifs, l'isolement reste de rigueur afin de protéger son entourage. Les règles applicables à cet isolement sont disponibles sur le site <https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/isolement-duree-precautions-regles-d-hygiene>

Pour votre complète information, les dispositions législatives restent en vigueur jusqu'au 31 juillet prochain et un projet de loi est en préparation par le gouvernement pour les maintenir. En revanche, le rétablissement du pass vaccinal n'est pas prévu à ce stade.

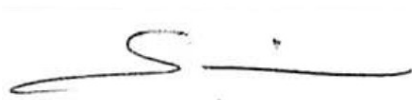
Nous vous incitons, enfin, à actualiser les affiches que vous auriez apposées dans vos administrations ou établissements et de renouveler les brochures mis à disposition du public. Cette nouvelle communication permettra une nouvelle sensibilisation du public.

Nos services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire dans l'application de ces mesures aux adresses suivantes : pref-covid19@vaucluse.gouv.fr et ars-paca-dt84-alerte@ars.sante.fr

Sachant pouvoir compter sur votre vigilance et votre engagement à nos côtés pour lutter efficacement contre cette pandémie, nous vous en remercions une nouvelle fois.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les acteurs économiques à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur
de la délégation départementale de l'ARS Vaucluse



Loïc SOURIAU

Le préfet de Vaucluse ,



Bertrand GAUME